

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1261

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 22 février 2021, le Règlement numéro 1261 *décrétant une dépense et un emprunt de 382 000 \$ pour des travaux de voirie sur le boulevard Taché.*

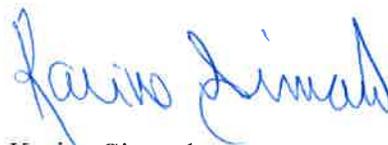
QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1261 le 21 avril 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1261 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 27^e jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate